Image not found or type unknown

Accompte en interim comment cela fonctionne

Par **mab12**, le **11/07/2012** à **08:25**

Bonjour,
voilà mon mari travaille en interim il est payé tout les 15 du mois.Donc je voulais savoir si c'est normal ce que fait cette intérim j'explique.
- quand mon mari demande un accompte le 7 ou le 15 juillet cet accompte lui est enlevé sur le mois de juin, car au 15 juillet c'est le versement du salaire de juin. L'interim pourrait enlevé cet accompte sur le mois de juillet non? de plus il est payé le 15 de chaque mois et si il y a un pont férié c'est reporté au 18 ou 19 du mois est-ce normal?
J 'espère que vous pourrez m 'éclairé sur ce sujet au plus vite merci.

Par **pat76**, le **13/07/2012** à **17:59**

Bonjour

Si votre mari ne bénéficie pas de la mensualisation du salaire, (ce qui est le cas en princiep pour les travailleurs intérimaires) vous trouverez ci-dessous l'article du Code du travail que l'agence d'intérim doit obligatoirement appliquer.

Article L3242-3 du Code du travail:

Les salariés ne bénéficiant pas de la mensualisation sont payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés